

Exemple appliqué à une région pour comprendre le nouveau mode de scrutin

Soit une région composée de 5 départements (D1, D2, D3, D4 et D5), dont le conseil régional comporte 85 membres et dans laquelle 4 listes sont candidates au second tour dans les conditions suivantes :

	Voix	%
L 1	543 059	45,7%
L 2	145 472	12,2%
L 3	372 879	31,4%
L 4	127 541	10,7%
TOTAL	1 188 951	100%

A) La répartition des sièges entre les listes concurrentes

Le nombre de sièges à répartir est de 85.

La liste L1 arrivée en tête, obtient les 22 sièges de la prime majoritaire (25% des 85 sièges). Les 63 autres sièges sont répartis à la proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne :

- la répartition à la proportionnelle conduit à attribuer 60 sièges : 28 à la liste L 1 (45,7% de 63), 7 à la liste L 2 (12,2% de 63), 19 à la liste L 3 (31,4% de 63) et 6 à la liste L 4 (10,7% de 63) ; pour y parvenir, on aura calculé un quotient électoral (nombre de suffrages obtenus par les listes admises à répartition des sièges divisé par le nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier inférieur) et on aura octroyé à chaque liste autant de sièges que le total de ses voix contient le quotient. En l'espèce, le quotient est égal à $1\ 188\ 951 / 63 = 18\ 872$. La liste L1 qui a obtenu 543 059 voix se voit attribuer $543\ 059 / 18\ 872 = 28,77$ soit 28 sièges. Le même calcul est effectué pour les autres listes.

- les 3 sièges restants sont attribués selon la méthode de la plus forte moyenne et bénéficient aux listes L 1 (1 siège), L 3 (1 siège) et L 4 (1 siège).

Au total, la répartition des sièges est la suivante :

	sièges	%
L 1	51	60%
L 2	7	8%
L 3	20	24%
L 4	7	8%
TOTAL	85	100%

B) La répartition des sièges entre les sections départementales de chaque liste

Les sièges attribués à chaque liste sont répartis entre les sections départementales qui la composent au prorata des voix obtenues par la liste dans chaque département. Cette attribution opérée, les sièges restant à attribuer sont répartis entre les sections départementales selon la règle de la plus forte moyenne.

La répartition des 51 sièges de la liste L 1

	Résultats de la liste par département		Sièges répartis à la proportionnelle	Sièges répartis à la plus forte moyenne	Total
	Voix	Voix en %			
D 1	86 792	15,98%	8		8
D 2	218 161	40,17%	20	1	21
D 3	79 384	14,62%	7		7
D 4	50 351	9,27%	4	1	5
D 5	108 371	19,96%	10		10
TOTAL	543 059	100,00%	49	2	51

Les 51 sièges de la liste L 1 sont d'abord répartis entre les sections départementales au prorata des voix que cette liste a obtenues dans chaque département. 49 sièges sont ainsi attribués. Les 2 derniers le sont à la plus forte moyenne.

La répartition des 7 sièges de la liste 2

	Résultats de la liste par département		Sièges répartis à la proportionnelle	Sièges répartis à la plus forte moyenne	Total
	Voix	Voix en %			
D 1	14 744	10,14%	0		0
D 2	53 144	36,53%	2	1	3
D 3	15 713	10,80%	0	1	1
D 4	19 601	13,47%	0	1	1
D 5	42 270	29,06%	2		2
TOTAL	145 472	100,00%	4	3	7

La répartition des 20 sièges de la liste L 3

	Résultats de la liste par département		Sièges répartis à la proportionnelle	Sièges répartis à la plus forte moyenne	Total
	Voix	Voix en %			
D 1	67 855	18,20%	3	1	4
D 2	136 723	36,67%	7	1	8
D 3	45 354	12,16%	2		2
D 4	42 774	11,47%	2		2
D 5	80 173	21,50%	4		4

TOTAL	372 879	100,00%	18	2	20
-------	---------	---------	----	---	----

La répartition des 7 sièges de la liste L 4

	Résultats de la liste par département		Sièges répartis à la proportionnelle	Sièges répartis à la plus forte moyenne	Total
	Voix	Voix en %			
D 1	20 512	16,08%	1		1
D 2	51 827	40,64%	2	2	4
D 3	11 913	9,34%	0		0
D 4	20 466	16,05%	1		1
D 5	22 823	17,89%	1		1
TOTAL	127 541	100,00%	5	2	7

Au total, les résultats sont les suivants :

	L 1	L 2	L 3	L 4	TOTAL	Rappel du nombre d'élus par département avant 1999
D 1	8	0	4	1	13	12
D 2	21	3	8	4	36	36
D 3	7	1	2	0	10	10
D 4	5	1	2	1	9	10
D 5	10	2	4	1	17	17
TOTAL	51	7	20	7	85	85